



Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2022 à 20h30

Présents : AL-GHAZI Yves, CASENOVE Claire, CHEVASSU Marc, CUSSEY Alain, DALOZ Jean-Marie, FONTANIER Marilyne, HUMBERTJEAN Christine, KERN Isabelle, LINIGER Mathieu, PICOT Didier, VALLET Jean-Noël, VALOT Simone et VANDELLE Irène.

Absents : GIRARDOT Maxime et SPRICH Aurélien.

Secrétaire de séance : Marilyne FONTANIER.

En préambule, Madame OBELLIANNE, conseillère de la trésorerie en charge de la commune, est venue présenter la situation financière à partir de quelques critères de capacité d'autofinancement, le taux d'endettement et le besoin de fonds de roulement. Globalement, la situation est saine. 2021 a affiché des résultats exceptionnels dus aux remboursements des prêts relais contractés lors des investissements de l'école et du lotissement.

1. Compte rendu de la séance du 14/03/2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, soit à 13 voix Pour.

2. Vote des Budgets primitifs 2022

Les 5 budgets sont votés à l'unanimité, soit à 13 voix Pour : Eau, Assainissement, Bois TVA, Lotissement et Commune /budget principal.

Voir le résumé budgétaire ci-joint

3. Vote des taux d'imposition 2022

Mme le Maire rappelle que la taxe d'habitation sur les résidences principales étant définitivement supprimée, la commune doit voter uniquement les taux des taxes foncières (*bâti et non bâti*).

Les communes retrouveront leur pouvoir de taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à compter de 2023.

La réforme

La garantie d'équilibre des ressources communales est assurée :

- . Par la fusion de la part départementale du foncier bâti (TFPB) et de la part communale
- . Par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage pour chaque commune sans influence pour le redevable.

Le Taux du Foncier des Propriétés Bâties majoré de l'ex taux départemental est devenu le nouveau taux communal de référence depuis 2021 :

Pour LIESLE : taux foncier communal 2020 = 11.89 %
 +taux foncier départemental 2020 = 18.08 %
Taux communal de TFPB de référence = **29.97 %** du montant des bases
 cadastrales
Taux communal de TFPNB en 2020 = **16.66 %**

En 2021, ces taux n'ont pas subi d'augmentation.

Mme le Maire propose de maintenir à nouveau ces deux taux pour les raisons suivantes :

- . la hausse importante des bases d'imposition prévisionnelles 2022.
- . la nouvelle taxe qui sera mise en place par la Communauté de Communes Loue Lison pour la compétence GEMAPI (*Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*)
- . le contexte international actuel

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, soit à 13 voix Pour, la proposition de Mme le Maire de maintenir les taux.

Les taux pour **2022** sont donc les suivants : **TFPB = 29.97 % et Taux TFNB = 16.66 %**

4. CCLL : Modification statutaire : nouvelles compétences

La CCLL a acté par délibération le 10 février 2022 la modification de ses statuts concernant certaines compétences.

Elle a ajouté dans les compétences facultatives:

- . Les Espaces France Services d'Ornans, Amancey et Quingey
- . Deux sentiers de randonnée d'intérêt communautaire (*sentier des Gabelous et sentier des Aiguillons de Brasse*)

Elle a retiré :

- . Le Réseau de parrainage du MEDEF
- . Le Plan de circulation d'Ornans.

Mme le Maire propose d'adopter les nouveaux statuts de la CCLL tels que présentés.

Le Conseil accepte à l'unanimité, soit à 13 voix Pour, la proposition du Maire.

5. Renouvellement du bureau de l'AF de Liesle : élection de 4 membres

L'Association Foncière de Liesle, association de propriétaires créée suite au remembrement pour gérer les travaux routiers et hydrauliques dans le parcellaire en zone Z, doit mettre à jour son bureau.

Quatre membres doivent être désignés par la chambre d'agriculture et quatre autres membres par le conseil municipal.

Le conseil municipal propose M. HUMBERTJEAN Frédéric, M. CHEVALIER Alain, Mme GUIGNOT Colette et M. GUERRIN Joris.

Ces quatre personnes sont désignées à l'unanimité, soit à 13 voix Pour.

6. Questions diverses

Rappel : 2^{ème} tour des élections le 24 avril prochain.

Levée de séance à 22 h 00

*Le Maire,
Simone VALOT*



BUDGETS PRIMITIFS 2022 - Dépenses et recettes prévisionnelles préparés en concertation avec la trésorière et votés en conseil municipal le 11 avril		
Eau	<u>Fonctionnement</u> Dépenses : 57 702.00 € Recettes : 80 869.03 € Résultat : 23 167.03€ <u>Investissement</u> Dépenses : 46 450.00 € Recettes : 77 744.79 € Résultat : 31 294.79 €	Travaux : réalisation du réseau d'eau rue de l'Arborétum
Assainissement	<u>Fonctionnement</u> Dépenses : 109 418.27€ Recettes : 123 608.12€ Résultat 14 189.85 € <u>Investissement</u> Dépenses : 46 150.00€ Recettes : 46 150.00 €	Le traitement des boues continue d'être effectué à la STEP d'Arbois du fait de la crise sanitaire. L'épandage ne sera certainement plus autorisé. Le cahier des charges du schéma directeur d'assainissement est en cours de rédaction. Les travaux : de reprise du réseau rue de Buffard pour sa mise en séparatif et la réalisation du réseau rue de l'Arborétum
Forêt	<u>Fonctionnement</u> Dépenses : 226 680.00€ Recettes : 238 734.78€ Résultat : 12 054.78€ <u>Investissement</u> Dépenses : 33 543.40€ Recettes : 33 543.40€	En fonctionnement, les ventes de bois cumulées 2021 et 2022 permettront de dégager une somme importante de 150 000 € qui sera reversée sur le budget de la Commune. En investissement, sont prévus : les travaux annuels d'aménagement, la mise en valeur du bois du Curé
Lotissement	Fonctionnement et Investissement Dépenses : 155 133.50€ Recettes : 155 133.50 €	La dernière parcelle semble difficile à vendre, le conseil devra prendre une décision afin de clore le budget spécifique, son résultat négatif de 119 208 € devra être intégré au budget général communal. Il est prévu, afin d'alléger la trésorerie communale de créer une ligne d'amortissement (soit 6000€/an pendant 20 ans).
Commune	<u>Fonctionnement</u> Dépenses communales : 797 345.00 € Recettes communales : 845 470.93 € Résultat : 48 125.93€ <u>Investissement</u> Dépenses communales : 930 059.46 € Recettes communales : 930 059.46€	Les principaux investissements prévus sont : - le remplacement du tracteur de l'agent communal et le paiement de l'achat du véhicule utilitaire, - les travaux sur la charpente de la salle des fêtes, - l'extension du réseau électrique rue de l'Arborétum, - l'aménagement du chemin du Chanois qui sera couvert en partie par une subvention FEADER via la Région. - le trottoir face au cimetière et lancement de l'aménagement du chemin du Lithiaud